



Devis non signé ? et demande de payer

Par **nanou**, le **27/05/2010 à 19:51**

Bonsoir, rn rn J'ai signé il y a quelques semaines un devis pour des travaux de toitures. Le devis s'élevait à 2700 €. Devis que j'ai signé. rn rn Quelques jours plus tard, le professionnel me fait savoir que d'autres choses mériteraient des travaux. Il fait un devis qu'il communique par téléphone. Par téléphone, il nous dit qu'il reprend le 1er devis et auquel il ajoute les travaux non prévus. La somme s'élève alors à 4200 €. Je l'accepte à l'oral. rn rn Aujourd'hui, il vient amener la facture et demande à ce que je lui règle 6900 €, soit la somme du 1er devis plus les 4200 € estimés qui devaient inclure le 1er devis. rn rn Je lui ai réglé les 4200 €, comme convenu par tél. Je lui ai fait savoir que pour le reste je n'étais pas d'accord. rn rn Aujourd'hui mes questions sont : rn - A-t-il le droit de réclamer les sommes faisant référence au devis qui n'a pas été signé (4200 €) ? rn rn - Le fait de lui avoir fait un chèque de 4200 €, va-t-il considérer que je lui ai payé le 2nd devis et pas le 1er devis que j'ai signé ? rn rn - Puis-je faire opposition à mon chèque et ne régler que la somme pour laquelle j'ai donné mon accord ? rn rn J'espère avoir une réponse rapide.

Par **aliren27**, le **28/05/2010 à 09:36**

bonjour, rn rn sauf erreur de ma part, vous ne payez que le devis que vous avez signé. Il aurait dû vous faire parvenir un autre devis (annule et remplace précédent) pour le surplus de travaux. Bien qu'ayant donné votre accord verbalement, il ne me semble pas très "honnête" et a joué sur les mots en vous disant que cela s'élevait à 4200 euros (il fallait comprendre en plus des 2.700). mais vous n'êtes pas là pour déchiffrer. Vous avez réglé 4200 dont 1500 euros de plus que le devis signé par vous. Vous ne lui devez plus rien. rn Cordialement rn Aline